



Commission des équipements et de l'aménagement durable

5 - Administration générale

Avis du Conseil Général sur le projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de la commune de MATZENHEIM

Rapport n° CP/2013/807

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le Département suit l'élaboration de l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme sur le territoire bas-rhinois, au titre de sa mission de Personne publique associée (PPA) aux documents d'urbanisme.

La commune de Matzenheim finalise actuellement son projet et arrive en phase de PLU 'arrêté'. Conformément à l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme, ces documents sont transmis au Département, pour qu'il fasse connaître son avis.

1. Contexte

La commune dispose d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé en 1993. Elle a prescrit l'élaboration d'un PLU (plan local d'urbanisme) en 2009, et a mené cette procédure en y intégrant la prise en compte des dispositions de la loi portant Engagement national pour l'environnement - dite « Grenelle II », intervenue entretemps.

Matzenheim (canton de Benfeld), compte 1 512 habitants. Elle fait partie de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs.

Les dispositions du PLU devront s'inscrire en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg (SCoTERS)

2. Le projet de Plan Local d'Urbanisme - PLU

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU exprime les orientations principales du projet communal, parmi lesquelles un axe structurant du projet qui est de « Développer Matzenheim tout en conservant son caractère rural ». Il se décline de la manière suivante :

La commune a la particularité de se composer de trois entités : Matzenheim-bourg, Heussern et Werde. Ce lien s'articule aujourd'hui surtout le long de la rue de Heussern, qui est étroite. C'est pourquoi, pour améliorer les conditions de circulation et favoriser les dessertes douces entre le centre et Heussern, la commune souhaite mettre en œuvre l'aménagement d'une voie de liaison nouvelle pour désenclaver les secteurs Est. Celle-ci relierait directement, par le Nord, Heussern à la RD 1083, et serait par ailleurs le support d'une partie du développement communal.

Pour répondre à la croissance programmée de l'agglomération en habitants, la priorité sera donnée à l'urbanisation des dents creuses et du potentiel urbain.

D'autre part, des secteurs de développement seront privilégiés en continuité des zones bâties. La commune a identifié à ce titre 3 zones potentielles d'extension.

Matzenheim souhaite préserver des capacités d'accueil et de développement pour les activités économiques, en prévoyant une extension de la zone d'activités de Heussern. La municipalité a également le projet de valoriser la zone de loisirs et d'y intégrer une salle polyvalente.

Enfin, la protection et la mise en valeur des continuités écologiques, et la prise en compte des risques naturels accompagneront les axes de développement.

3. Proposition d'avis du Département

En matière de déplacements, le Département est principalement intéressé, en tant que gestionnaire du réseau routier, par le projet de liaison entre Heussern et la RD 1083, du point de vue des réorganisations des flux qu'il va induire.

Par ailleurs, une réflexion sur la requalification de la RD 1083 est en cours, menée par la Communauté de Communes de Benfeld et environs.

Celle-ci réalise actuellement une étude de circulation et une étude préliminaire d'aménagement de la RD 1083 traversant le territoire de la Communauté de communes dans son ensemble, de Kogenheim à Matzenheim. L'idée est de travailler dans le cadre d'une démarche de projet global, sachant que les éléments étudiés se réaliseraient avec des phasages différenciés dans le temps.

Sur Matzenheim, il est prévu plus précisément de vérifier la faisabilité d'une alternative à la traversée actuelle des convois exceptionnels dans les communes par la RD 829.

Il s'agira ainsi d'avoir une cohérence d'ensemble entre ces différentes réflexions, et de s'assurer de la bonne articulation du projet de nouvelle liaison envisagé par la commune, tel qu'il est décliné et justifié à travers le PLU, avec les perspectives d'aménagement de l'échangeur de la RD 1083 à Matzenheim.

A terme, si ce projet se concrétise, des échanges de domanialité entre la voie réalisée et le réseau départemental pourront être envisagés. Ils permettront à la commune de réorganiser le noyau urbain et de développer les modes de déplacements doux.

Le Département devra être associé à ces projets, afin de s'assurer de la prise en compte des fonctions de l'axe structurant de la RD 1083 d'une part, et des échanges et redistributions des flux impactant le réseau routier départemental d'autre part.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- Prend connaissance des orientations du PLU (plan local d'urbanisme) de Matzenheim, et notamment le projet de voie de liaison nouvelle entre Heussern et l'échangeur de la RD 1083,

- Emet un avis favorable au projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de MATZENHEIM, tout en appelant la commune à veiller à la bonne articulation des projets envisagés par rapport à la réorganisation des flux de circulation induits et les impacts sur le réseau routier départemental.

Strasbourg, le 21/10/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL